

VANDEMOORTELE
Société Anonyme
Moutstraat 64
9000 Gand (Belgique)
TVA BE 0429.977.343
RPM Gand
(la "Société")

**Procuration de détenteur d'obligations, émission 13 décembre 2012, aux fins de
participer avec voix consultative, à l'assemblée générale ordinaire de
Vandemoortele NV
le 10 mai 2016 à 15 heures**

A l'attention de Monsieur Dirk Durez
Secretary General
Moutstraat 64
B-9000 Gent
fax: 0032.9.242.45.40
e-mail: dirk.durez@vandemoortele.com

Le/la soussigné(e),

Nom/Dénomination:.....
.....,

Adresse/Siège social & N°
BCE:.....,

Détenteur de 5,125% obligations NV Vandemoortele (ISIN
BE6245734015) avec comme date d'échéance le 13 décembre 2017, émises le 13 décembre
2012 par la Société, déclare par la présente désigner en qualité de mandataire spécial:

.....,

Aux fins de le/la représenter, avec voix consultative, à l'assemblée générale ordinaire qui se
tiendra le mardi 10 mai 2016 à 15 heures au siège social de la Société avec l'ordre du jour
suivant:

- Prise de connaissance du rapport de gestion combiné du Conseil d'Administration et des
rapports du commissaire de la Société sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de
la Société arrêtés au 31 décembre 2015.
- Approbation des comptes statutaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2015 et
proposition d'affectation du résultat.

*Proposition de résolution : L'assemblée générale ordinaire décide d'approuver les
comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2015, ainsi que l'affectation du résultat
proposée par le Conseil d'administration de la Société dans son rapport de gestion
combiné.*

- Prise de connaissance des comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2015.

- Décharge aux administrateurs de la Société.

Proposition de résolution : L'assemblée générale ordinaire décide de donner décharge à chacun des administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2015.

- Décharge au commissaire de la Société.

Proposition de résolution : L'assemblée générale ordinaire décide de donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2015.

- Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 12 mai 2015 de la cooptation de Monsieur Gerbrand W. Ch. Visser comme administrateur indépendant de la société avec effet au 12 mai 2015 pour remplacer NV Consuco, représentée par son représentant permanent Monsieur Alfred Bouckaert, dans ses fonctions d'administrateur pour la durée restant du mandat.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Gerbrand W. Ch. Visser comme administrateur indépendant de la société avec effet au 12 mai 2015 pour remplacer NV Consuco, représentée par son représentant permanent Monsieur Alfred Bouckaert, dans ses fonctions d'administrateur pour la durée restant du mandat, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale de 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le mandat de Monsieur Gerbrand W. Ch. Visser sera rémunéré conformément aux décisions prises par l'assemblée générale.

- Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 25 février 2016 de la cooptation de Madame Cécile Bonnefond comme administrateur indépendant de la société avec effet au 14 avril 2016 pour remplacer Mr. Gerbrand W. Ch. Visser dans ses fonctions d'administrateur pour la durée restant du mandat.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Madame Cécile Bonnefond comme administrateur indépendant de la société avec effet au 14 avril 2016 pour remplacer Monsieur Gerbrand W. Ch. Visser dans ses fonctions d'administrateur pour la durée restant du mandat, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale de 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le mandat de Madame Cécile Bonnefond sera rémunéré conformément aux décisions prises par l'assemblée générale.

- Nomination d'administrateurs de la Société.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide comme suit:

- *Monsieur Michel Léonard et Madame Cécile Bonnefond sont renommés comme administrateurs indépendants de la Société pour une période de trois ans qui expirera immédiatement après l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.*

Leur mandat sera rémunéré conformément aux décisions prises par l'assemblée générale.

- *Sur proposition des détenteurs d'actions de la Catégorie A, Madame Ann Deruyttere est renommée comme administrateur de la Société pour une période de trois ans qui expirera immédiatement après l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.*

Son mandat sera rémunéré conformément aux décisions prises par l'assemblée générale.

- Divers.

Les détenteurs d'obligations dématérialisées doivent, s'ils souhaitent être présent à l'assemblée générale ordinaire avec une voix consultative, déposer cette procuration signée au plus tard le mardi 3 mai 2016 au siège social de la Société.

Ensemble avec cette procuration signée, les détenteurs d'obligations dématérialisées doivent déposer une attestation délivrée par un teneur de compte agréé ou par l'organisme de liquidation, qui confirme l'indisponibilité des obligations jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire.

Nom:

Date: